

AR Prefecture

047-264700782-20240408-16DL2024-BF
Reçu le 09/04/2024

COMMUNE DE FUMEL
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du huit avril 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le huit avril à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de FUMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de FUMEL sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES, Président.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Michel MARSAND, Monsieur Oscar FERREIRA, , Monsieur Didier CABANES, Monsieur Serge MALOUVIER, Monsieur Manuel De OLIVIERA, Madame Chantal BREL (pouvoir de Odette LANGLADE), Madame Sylvette LACOMBE, Madame Guylaine MATIAS (pouvoir de Sandrine GERARD), Madame Sylvie LESCOUZERES, Madame Annick ALBINO, Madame Marie-France DELSOL.

Absent: Monsieur Ahmed EDOUIDI, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Madame Claudette CONDUCHÉ

Excusés : Madame Odette LANGLADE (pouvoir à Chantal BREL), Madame Sandrine GERARD (pouvoir à Guylaine MATIAS).

- Nombre de membres en exercice : 17
- Nombre de membres absents : 5
- Nombre de membres présents : 12
- Nombre de pouvoirs : 2
- Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 20 mars 2024

Madame Brel est désignée secrétaire de séance.

N° 18DL2024 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

M. MARSAND rappelle que l'Assemblée vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023 en adoptant le compte administratif du Centre Communal d'Actions Sociales qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de **20,43 Euros** (a)
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de **35.705,17 Euros**

Par ailleurs, la section d'investissement ne laisse apparaître aucun reste à réaliser :

- en dépenses pour un montant de **0 Euros** (b)
- en recettes pour un montant de **0 Euros** (c)

L'autofinancement net de la section d'investissement peut donc être estimé à 20,43 Euros (a - b + c).

Il rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par la Commission Administrative, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il propose à l'assemblée d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement et en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

**Après avoir entendu cet exposé,
La Commission Administrative,**

1°) - décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2023 du Centre Communal d'Actions Sociales :

- Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé **29.735,40 €**
- Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté : **5.969,77 €**
- TOTAL..... 35.705,17 €**
- Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté : **20,43 €**

2°) - constate que la présente délibération a été adoptée par 14 voix.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Affichage : 10 avril 2024

Télétransmission : 10 avril 2024

Pour extrait certifié conforme
Fumel le 08 avril 2024

Chantal Brel

Secrétaire de séance



Jean-Louis Costes

Maire de Fumel

Président du C.C.A.S.

